

COUPE DE FRANCE

COUPE DU LOT (même règlement)

REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022

La coupe de France étant une épreuve officielle, et étant régie par la F.F.P.J.P, les rencontres se déroulent donc selon les textes et règlements officiels de la F.F.P.J.P.

Toute association n'appliquant pas le règlement de la coupe de France pourra être sanctionnée. Cela peut aller à une simple amende à la disqualification pour l'épreuve en cours (y compris la coupe du LOT) et de l'année suivante.

QUELQUES POINTS ESSENTIELS DU REGLEMENT:

Article 2 : Chaque association doit présenter une équipe composée de **6 à 8 joueurs** licenciés à la F.F.P.J.P. dont au minimum **1 féminine**.

Article 7: Les équipes sont placées sous la direction d'un coach non joueur.

Article 8: L'équipe tirée en premier reçoit et doit fournir un arbitre officiel dont elle assume les frais. En cas de carence, il appartient au président de club de pourvoir à son remplacement conformément à l'article 16 du règlement sportif de la F.F.P.J.P. Cet arbitre doit noter son nom et prénom très lisiblement et apposée sa signature sur la feuille de match.

Article 10: Le remplacement d'un joueur est interdit après l'inscription des noms à la table de marque sur la feuille de match. Celle-ci ne doit comportée aucune rature.

Article 13-1: REPRESENTATIVITE DU CLUB-TENUE VESTIMENTAIRE (valable en phase de groupes et finales)

Pour le LOT, cette année encore, nous tolérerons une légère différence sur l'habillement d'une équipe (un détail, un liseré, une marque différente mais discrète) **la couleur dominante devant être le principal point à respecter.**

- Chaussures ou chaussures de sport fermées.
- **Bas homogènes** pour les joueurs d'une équipe désirant jouer habillés différemment (**même couleur** en Pantalon sportif long, en pantacourt ou short sportif).
- **Hauts du club** pour les joueurs d'une équipe qui peuvent jouer habillés différemment donc de façon **homogène** (même références pour un polo, un sweat, une veste que chaque joueur pourra choisir de Porter indifféremment de son partenaire)

Article 13-2: Réglementation habillement

Cette règle est autant valable pour les championnats que pour les compétitions par équipes.

Celle-ci doit s'appliquer pour toutes les compétitions quelque soit le niveau (départemental, phase de zone ou phase finale).

Conformément au règlement administratif et sportif de la FFPJP, l'arbitre doit s'assurer que les joueurs ou joueuses aient une tenue conforme aux règles prescrites par la FFPJP.

- 1) En cas d'irrégularité, l'arbitre doit informer le jury du concours qui appréciera la conformité de la tenue pour éventuellement procéder à une disqualification en cas de refus , la décision du jury étant sans appel.
- 2) Tout capitaine d'équipe doit également avertir les joueurs fautifs et en cas de refus d'obtempérer, peut porter Une réclamation jointe à la feuille de match avec photo à l'appui.
- 3) Dans ce cas, suite à l'enquête effectuée par le Comité de pilotage de la compétition concernée, l'équipe du joueur (se) fautif aura match perdu plus une amende de **50€00**.

COUPE DE FRANCE-COUCPE DU LOT

REGLEMENT INTERIEUR 2021-2022 (suite)

- 4) En cas de récidive, l'équipe sera mise hors compétition (ainsi que l'année suivante) et les joueurs fautifs pourront être traduit en commission de discipline.

Article 14: La feuille de match signée par les coachs des deux équipes et de l'arbitre doit être envoyée par le Président du club recevant, le premier jour ouvrable suivant celui de la rencontre au responsable de la compétition. Il peut également anticiper son arrivée par une télécopie, un appel téléphonique ou un e-mail, mais seule la feuille de match originale fera foi.
En cas de manque de respect du règlement, le club recevant est passible d'une amende de **10€00** par infraction sans avertissement préalable.

Article 16: FORFAIT : le forfait sera pénalisé d'une amende de **70€00**.
De plus, dans le cas où le capitaine de l'équipe forfait n'ai pas prévenu le responsable de la compétition (ou à défaut le Président de la commission des compétitions) et le correspondant de l'équipe adverse, la pénalité financière sera majorée de **50€00**.

COORDONNEES DU RESPONSABLE DES COUPE DE France-COUCPE DU LOT

Joëlle MOLESIN, 6 rue du mas de Lucet
46090 Vers

Tél : 06 74 40 68 47
Mail: molesin.joelle@orange.fr